



Secrétariat :
Taylor Quenet
c/o Office de l'environnement
Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69
2882 Saint-Ursanne
t 032 420 4803, taylor.quenet@jura.ch

Présidence :
Pascal Mahon
t 076 249 19 44,
pascal.mahon@unine.ch

Coordination :
Sylvain Rigaud
Section de l'énergie
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
t 032 420 53 22, sylvain.rigaud@jura.ch

Communication :
Camille Guittard
Service de l'information et de la
communication, rue de l'Hôpital 2
2800 Delémont
t 032 420 50 44, camille.guittard@jura.ch

Procès-verbal

SÉANCE 11 (1/2024)

Date : Lundi 29 janvier 2024

Lieu : Aula de l'école primaire de Bassecourt

Heure : De 16h45 à 19h15

Présidence et bureau

Camille Guittard	CGU	SIC/CSI, bureau
Pascal Mahon	PMA	CSI, président
Taylor Quenet	TQU	ENV/CSI, bureau
Amelia Vitalba	AVI	SDT/CSI, bureau

Membres ou suppléant.e.s

Pierre Brulhart	PBR	SDT, membre représentant RCJU
Quentin Theiler	QTH	ENV, membre représentant RCJU
Peter Meier	PME	Geo-Energie Suisse, membre
Olivier Zingg	OZI	Geo-Energie Suisse, membre
Christophe Wermeille	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
Olivier Chèvre	OCH	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Nicolas Wiser	NWI	Conseil communal de Boécourt, suppléant
Marc Kury	MKU	AgriJura, membre
Regula Petersen	RPE	OFEN, suppléante
Gérard Struchen	GST	Association Géothermie Jura, membre
Patrick Riat	PRI	FER-Arcju, membre
Céline Barrelet	CBA	WWF Jura, membre
Marie-Hélène Brandon	MHB	AJPF, membre
Alain Girardin	AGI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Denis Jeannerat	DJE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Michel Lando	MLA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Thierry Lombard	TLO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Vincent Seuret	VSE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

Excusé.e.s

Massimo Zappala	MZA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Nicole Lupi	NLU	OFEN, membre
Sylvain Rigaud	SRI	SDT/CSI, bureau
Patrizia Monastra	PMO	Conseil communal de Boécourt, membre
Eric Dobler	EDO	Conseil communal de Haute-Sorne, membre

Absent.e.s

Pierre-Alain Berret	PAB	CCIJ, membre
Michel Kiener	MKI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

Procès-verbal

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la onzième séance de la CSI en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes prenant part à cette rencontre et souhaite une excellente année à toutes et tous. La CSI a le plaisir d'accueillir une des deux nouveaux membres nommés par le Département de l'environnement en décembre 2023, en la personne de Mme Céline Barrelet, nouvelle secrétaire du WWF Jura qui succède à Mme Marie-Anne Etter. PMA lui souhaite la cordiale bienvenue au sein de la commission. Sont excusés pour cette séance M. Zappala (citoyennes et citoyens de Haute-Sorne), M. Dobler (Conseil communal de Haute-Sorne) et M. Rigaud (SDT/bureau CSI). Sont également excusées Mme Monastra (Conseil communal de Boécourt) et Mme Lupi (OFEN), toutes deux remplacées par leurs suppléants respectifs, à savoir M. Wisser (Conseil communal de Boécourt) et Mme Petersen (OFEN). PMA les remercie de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Cette séance a pour objet principal de discuter de son fonctionnement interne, raison pour laquelle il n'y a pas d'invités externes ni de représentants de la presse.

Pour rappel, l'ordre du jour, accompagné de ses différentes annexes, a été transmis le 19 janvier dernier. Est-ce que ce dernier appelle des remarques ou des demandes de modifications ? Cela n'étant pas le cas, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

PMA : Est-ce que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 appelle des remarques ou des demandes de modifications ? Cela n'étant pas le cas, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

Décision :

- **Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure. Il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la CSI.**

À cet égard, PMA informe que TQU quittera le secrétariat de la CSI pour assumer de nouvelles fonctions au sein du Canton, de sorte qu'il s'agit de sa dernière séance. Néanmoins, le procès-verbal de la séance de ce jour sera encore rédigé par ses soins. Le bureau cherche actuellement une solution de remplacement. PMA remercie TQU de l'excellent travail accompli dans le cadre de la commission et, en particulier, pour le bureau et lui souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions.

3. Informations du bureau et des membres de la CSI

PMA : Le bureau a plusieurs objets à communiquer, ensuite de quoi seront abordées les informations des membres de la CSI.

Groupe d'experts indépendants

PMA : En date du 12 décembre 2023, le Gouvernement jurassien a adopté un arrêté instituant le Groupe d'experts indépendants, de sorte que celui-ci a débuté ses travaux le 18 décembre 2023. Sa composition est évoquée en slide 7 de la présentation PowerPoint annexée.

Groupe de suivi de la ferme des Croisées

PMA : En date du 18 janvier 2024, le Gouvernement jurassien a adopté un arrêté instituant le Groupe de suivi de l'exploitation agricole de la ferme des Croisées, de sorte que celui-ci a débuté ses travaux le 22 janvier 2024.

PBR : La constitution de ce groupe figure dans les prescriptions du plan spécial. Néanmoins, les familles résidant à la ferme des Croisées n'ont pas souhaité adhérer à ce groupe de travail ou, du moins, par pour le moment. Après avoir pris connaissance de leur décision, la commune a aussi décliné sa participation. Ce groupe, coordonné par le Service de l'économie rurale, est actuellement constitué de représentants

de l'Office de l'environnement, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires et du Service du développement territorial. Il a notamment pour objectif d'élaborer des propositions concrètes visant à assurer que le projet de géothermie profonde n'ait pas de répercussion négative sur l'exploitation agricole de la ferme des Croisées. En cas de refus persistant de la part des exploitants agricoles de répondre aux propositions du groupe de suivi ou de l'intégrer, il sera possible de suspendre ou dissoudre le groupe de suivi.

Manifestation sur le site du projet le 20 janvier 2024

PMA : Une manifestation qui, selon la presse, a réuni environ 60-70 personnes opposées au projet s'est déroulée sur le site en date du 20 janvier 2024. L'Association Citoyens Responsables Jura a déclaré ne pas être à l'origine de cet événement. Est-ce que Geo-Energie a des constats à faire suite à cette manifestation ?

OZI : La manifestation s'est déroulée de manière pacifique. Des banderoles ont été accrochées aux barrières mais les agents de sécurité ne sont pas intervenus pour éviter toute provocation.

Requête visant la péremption du permis de construire

PMA : Comme relaté par la presse le 26 janvier dernier, la requête visant à faire constater la péremption du permis de construire a été déclarée irrecevable par la Section des permis de construire du Service du développement territorial. La presse s'est aussi fait l'écho de cette décision contre laquelle les requérants pourront faire opposition puis remonter les différentes étapes de la juridiction et éventuellement aller jusqu'au Tribunal fédéral.

Séance constitutive du Comité de patronage

PMA : La séance constitutive du Comité de patronage se tiendra le 31 janvier 2024, elle aura pour objet principal d'organiser ses travaux futurs et son organisation/fonctionnement.

Lettre des industriels adressée au Gouvernement

PMA : En raison d'une précédente discussion à ce sujet lors de la séance de décembre 2023, ce point a été agendé afin d'apporter des précisions, principalement de savoir si le Gouvernement avait apporté une réponse aux industriels, question qui était restée indécise lors de la séance de décembre 2023. La parole est donnée à PBR.

PBR : En réalité, il y a eu deux vagues de courriers, à savoir en 2017 puis en 2019. Dans l'ordre chronologique, lors de la procédure du plan spécial, une entreprise a fait opposition et suite à la séance de conciliation, l'a levée. En avril 2017, un courrier a été envoyé au Gouvernement, avec copie à la presse, au nom de 26 entreprises. Celles-ci ont été invitées par Geo-Energie Suisse à une séance d'information à Bassecourt le 7 juin 2017, en présence de représentants du Gouvernement et de services de l'Etat. 17 entreprises étaient représentées et le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura était présent. Le 4 novembre 2019, un second courrier a été envoyé, avec copie à la presse ainsi qu'au Président du Parlement. Il a été signé par MM. Cédric et Jérôme Bourquard de l'entreprise Pibor, accompagné d'une liste de 37 entreprises solidaires de cette démarche. La Chancellerie d'Etat a accusé réception le lendemain, soit le 5 novembre 2019. Compte tenu du séisme survenu à Pohang le 15 novembre 2017, le Gouvernement a souhaité obtenir le rapport de cet événement ainsi qu'une expertise du Service sismologique suisse qui a, par la suite, abouti à l'ouverture d'une procédure pour révoquer les décisions prises par le Gouvernement. Au vu de la période délicate, il est vrai que le courrier est resté plusieurs mois sans réponse. Après cela, d'un accord commun entre le Ministre de l'environnement M. David Eray et M. Jérôme Bourquard, il a été décidé qu'aucune réponse écrite ne serait envoyée. Depuis, PBR n'a pas connaissance de courriers similaires.

Raisons de l'absence de Pro Natura au sein de la CSI

PMA : Le Canton a récemment rencontré Pro Natura et a profité de cette occasion pour échanger sur les raisons de l'absence de représentant au sein de la CSI. Comme ces raisons figurent dans le projet de rapport annuel, il est prévu ici de donner un bref compte-rendu de cette séance. La parole est donnée à QTH qui a participé à cette rencontre.

QTH : Le 19 décembre, l'Office de l'environnement et Pro Natura Jura se sont réunis. L'échange a principalement porté sur un état de situation du projet de géothermie, principalement de ses impacts environnementaux. Les principales raisons de l'absence de Pro Natura au sein de la CSI se résument comme suit : 1) le sujet est jugé trop technique et sort donc de leur domaine d'expertise ; 2) ce projet n'est pas une priorité car ils étaient impliqués en début de processus pour les mesures de compensation et sont satisfaits du travail accompli dans ce domaine. Pro Natura prévoit de contacter Geo-Energie pour échanger sur ces mesures. Ils ont été informés que la CSI pouvait les inviter s'ils le souhaitaient mais ce n'est pas leur souhait à ce stade. QTH a souligné que l'Office de l'environnement se tenait à leur disposition pour toute question.

Etat de situation de la procédure de sondage de la population de la commune de Haute-Sorne

PMA : Ce point a été déjà abordé lors de la dernière séance. Entre-temps, la presse a relayé cette information mais PMA aimerait savoir si la commune a de nouveaux éléments à communiquer, comme la période du sondage par exemple.

OCH : Le sondage sera réalisé en avril avec l'objectif d'avoir les résultats au plus tard début mai, idéalement avant le début du forage. Compte tenu du coût élevé (entre 25'000 et 30'000 francs), la commune envisage également de poser d'autres questions en dehors de la géothermie comme sur l'éclairage public, l'énergie, la fusion, etc. Le sondage sera fractionné en plusieurs domaines et justement celui de l'énergie comportera 1-2 questions sur la géothermie. Pour éviter toute confusion, les résultats seront présentés à la CSI une fois terminés. Le sondage sera envoyé à l'ensemble de la population et peut-être même aux personnes de moins de 18 ans. Le mandat a été donné à GFS Berne. Il s'agit d'une entreprise neutre et qui a bonne réputation. Comme EDO l'a mentionné à la presse, l'objectif principal est de connaître l'avis de la population qui, pour une partie, est silencieuse.

AGI : C'est important d'être en temps et en heure et d'avoir les résultats avant le début du forage mais finalement cela ne changera rien.

OCH : Même si 90% de la population est contre la géothermie, ce sondage permettra de connaître l'avis des personnes puisque ça a été en quelque sorte imposé à l'époque.

4. Debriefing de la séance du 14 décembre 2023

PMA : Le bureau a prévu de revenir très brièvement sur une question soulevée par MLA au sujet des séismes de Réclère et de leurs éventuels liens avec les travaux de forage qui avaient eu lieu à Grandfontaine. SRI a eu des échanges avec le Service sismologique suisse et peut donc apporter des réponses. En raison de son absence, la parole est donnée à PBR.

Tremblements de terre de Réclère

PBR : Trois aspects ont été traités par rapport au lien de causalité que suspectait MLA. Le tout est résumé en slides 10 et 11 de la présentation PowerPoint annexée.

5. Etat des lieux des travaux et calendrier du projet

PMA : Les travaux d'aménagement du site de forage ont commencé et s'intensifieront ces prochaines semaines, c'est pour cette raison que ce point sera désormais mis à l'ordre de chaque séance. La parole est donnée à OZI.

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – slides 13 à 20.

Question n°1 :

AGI : Où en sont les démarches pour l'installation de la paroi anti-bruit ? Le chantier génère déjà d'importantes nuisances sonores.

OZI : La paroi anti-bruit sera installée d'ici la phase de forage. Le chantier actuel a fait l'objet d'une étude d'impact et est considéré comme un chantier standard vu que les travaux ont lieu pendant les heures habituelles (pas de travaux de nuit ni en week-end). À ce titre, il est soumis à l'ordonnance sur les chantiers qui doit être respectée et il s'inscrit dans le cadre du suivi environnemental mené par l'Office de

l'environnement. Les travaux en cours n'exigent pas la mise en place d'une paroi anti-bruit car il n'y a pas de nuisances sonores particulières. Cependant, la situation est différente pour le forage car les travaux se dérouleront 24h/24 et 7j/7 et il faudra s'assurer que le respect des exigences, imposées par le Canton dans le cadre de l'étude d'impact, soient respectées. À noter que les exigences sont différentes car elles ont été catégorisées non pas comme un chantier mais comme une exploitation industrielle. Le Canton a suivi la pratique qui se fait dans d'autres cantons en Suisse, c'est-à-dire d'imposer des exigences d'une exploitation individuelle avec des valeurs seuils de décibels à respecter. Pour garantir ces mesures durant la nuit, des études ont démontré que l'installation d'une paroi anti-bruit est nécessaire. Celle-ci sera installée avant que les travaux ne débutent. C'est donc toujours prévu mais pour la phase ultérieure. La paroi anti-bruit, qui est mobile, sera amenée et posée par l'entreprise de forage et une fois les travaux de forage achevés, sera démontée.

Complément d'OZI :

En lien avec ce qui a été dit précédemment, OZI informe qu'il a reçu un courriel du groupe du suivi environnemental de réalisation qui confirme qu'aucune substance n'a été détectée dans les matériaux excavés pour les tubes guides. Ils pourront dès lors être valorisés sans restriction sur place, et en cas d'évacuation, être stockés en DTA. L'analyse des matériaux provenant de la fouille pour la canalisation des eaux usées au nord de la parcelle confirme la présence de traces de HAP mais les concentrations sont inférieures à la valeur limite admissible en DTA. La pollution ne semble donc pas avoir bougé depuis les mesures prises en 2014.

6. Analyse de la suggestion faite à la CSI

PMA : Ce sujet a été discuté lors de la séance du 14 décembre 2023, c'est pour cette raison qu'il est prévu ici de donner une brève information. Une personne qui souhaite rester anonyme a contacté la CSI via son site internet pour suggérer la réalisation d'une étude indépendante sur l'impact du projet de géothermie sur la valeur des biens immobiliers dans la zone concernée (cf. slide 22). À noter que les opinions au sein du bureau étaient partagées quant à savoir si cela relevait véritablement des compétences de la CSI, mais la CSI a décidé en décembre que tel était le cas. En réponse, un projet a été rédigé par le bureau et envoyé aux membres le 22 janvier dernier dans le but d'ouvrir la discussion lors de cette séance. En parallèle, le bureau s'est renseigné et il semble qu'aucune étude de ce type n'ait été réalisée en Suisse dans le domaine de la géothermie, contrairement à d'autres domaines comme celui du dépôt de déchets radioactifs. Une étude simple coûterait environ 40'000 CHF. Entre-temps, l'Office fédéral de l'énergie a été contacté pour connaître le coût des études sur le dépôt de déchets radioactifs et le plafond des dépenses pour la première étude était fixé à 80'000 CHF. Le document qui a été transmis aux membres sera complété compte tenu de ces informations reçues après l'envoi (téléchargeable à [ce lien](#)). En conclusion, ce n'est peut-être pas le moment opportun pour mener une telle étude vu son coût et le fait que les résultats seraient sans doute sujets à controverse. Cependant, il serait judicieux de surveiller l'évolution du marché immobilier dans la région, qui semble pour l'instant ne pas se détériorer selon les médias.

Discussions :

OCH : Le rapport est bien rédigé et détaillé. Il n'est toutefois pas nécessaire d'investir de l'argent pour des suppositions.

DJE : En fin de compte, tout dépendra de la réussite ou de l'échec du projet. Si des dommages catastrophiques se produisent, l'immobilier baissera naturellement. Au contraire, si le projet réussit avec un apport de chauffage à distance et de l'électricité produite de manière écologique, l'effet inverse se produira. Il est impossible de se prononcer actuellement, il faut attendre de voir ce qui se passera une fois le forage d'exploration effectué.

PMA : Peut-on déduire que tout le monde est d'accord, moyennant le complément d'informations sur le coût des études réalisées ? Deux études ont été réalisées, l'une avant la campagne de recherche de site en 2011 et l'autre après que la Nagra a déterminé son site dans la région zurichoise. À ce moment-là, les autorités communales, avec l'aide des autorités cantonales, ont souhaité savoir s'il y aurait une baisse de la valeur immobilière, ce qui ne semble pas être le cas selon l'étude réalisée. Cette étude a été réalisée dix ans plus tard et ce qui en ressort c'est que de telles études sont très spéculatives car ça dépend du succès ou de l'échec d'un projet. Même la situation générale (conjoncture, etc.) est un élément spéculatif,

donc il est très difficile de mener une telle étude et elle est sujette à être interprétée dans un sens ou dans l'autre. Le bureau se charge de répondre à cette personne.

7. Comptes 2022/2023 et budget 2024

Cf. présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – slides 23 à 25.

Discussions :

NWI : Que signifie la rubrique « Infrastructure » dans les comptes ?

AVI : Elle représente les places de travail des employés du Canton.

PMA : Un montant de 15'000 CHF a été budgété pour les experts en gestion et communication de la CSI (invités, prestataires, médiation, etc.), cela répond à une remarque formulée par MLA lors d'une précédente séance sur le fait que la présentation PowerPoint de l'expert invité était en anglais. Si les experts le souhaitent, ils sont défrayés mais ils ne sont pas rémunérés pour leur intervention devant la commission. Des suggestions ont été faites lors de la séance publique pour solliciter l'aide d'experts en communication du risque ou d'experts en médiation, raison pour laquelle ce montant a été budgété. Le dialogue avec la population doit se poursuivre et le sondage de la commune en est un élément. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le budget ?

DJE : Il a été envisagé, lors de la dernière séance, de réduire la fréquence des rencontres. Ne faudrait-il donc pas diminuer le budget ?

PMA : Cela dépend de la tenue d'une séance publique ou non vu les coûts importants.

DJE : Il avait également été mentionné que la CSI se concentrerait davantage sur le suivi des travaux plutôt que d'inviter des experts externes.

PMA : Comme mentionné, les experts invités jusqu'à présent ne sont pas couverts par le budget de 15'000 CHF. L'idée est de peut-être mettre en place des formes de dialogue avec la population mais cela nécessiterait l'accompagnement de spécialistes. Par exemple, si la CSI organise une nouvelle séance publique, il serait judicieux de faire appel à des experts en communication du risque. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Dans le cas contraire, les comptes de l'année passée et le budget 2024 sont soumis à approbation et il n'y a ni objections, ni abstentions.

Décisions :

- **Les comptes 2022/2023 et le budget 2024 sont approuvés à l'unanimité.**

8. Rapport annuel 2023

PMA : Le projet de rapport annuel, principalement préparé par le bureau, notamment par CGU, que PMA remercie, a été envoyé aux membres le 15 janvier dernier avec une date limite à aujourd'hui midi pour communiquer toute modification substantielle. Le bureau n'a reçu aucun retour sur cette question. Quoi qu'il en soit, cela ne signifie pas qu'il n'est plus possible d'apporter des corrections. PMA ouvre la discussion sur le projet de rapport annuel.

Discussions :

MLA : Pourquoi les comptes ne figurent pas dans le projet de rapport ?

CGU : Ils sont indiqués en fin de rapport.

PMA : Le budget 2024 n'y figure pas car il sera mentionné dans le rapport annuel de cette année. La suite de la procédure se déroulera ainsi : 1) adoption ou refus du rapport ; 2) transmission au graphiste pour la mise en forme (modifications encore possibles à ce stade) ; 3) diffusion du rapport. La parole est donnée à CGU.

CGU : En ce qui concerne la diffusion du rapport, le bureau propose de le faire via la newsletter du site de la CSI (à toutes les personnes inscrites) et par mail aux médias en les invitant à s'inscrire à la newsletter. Un nouvel onglet intitulé « Rapport annuel » sera créé sur le site de la CSI où figurera le

rapport annuel 2023 (ce dernier est également téléchargeable via ce lien : https://www.csi-hautsorne.ch/Htdocs/Files/v/5940.pdf/Rapports-dactivite/CSI_Rapport-annuel-2023.pdf?download=1). De plus, un paragraphe sous « Actualités » comportera un lien pointant vers le rapport. Aucune impression papier n'est envisagée.

PMA : Selon le Service de l'information de la communication du Canton, il n'est pas coutume de rédiger un communiqué de presse pour annoncer la publication d'un tel rapport. Ce dernier est soumis au vote et il n'y a ni objections, ni abstentions.

Décision :

- **Le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité. Dès lors, il sera diffusé aux médias et publié sur le site de la CSI.**

9. Bilan de l'année 2023 et planification de l'année 2024

Bilan de l'année 2023

PMA n'insistera pas sur ce point puisque le bilan figure dans le rapport qui a été approuvé précédemment. Qui souhaite partager son opinion sur le fonctionnement de la CSI ? Y a-t-il des critiques, des remarques ou des suggestions à partager ? PMA ouvre la discussion sur le fonctionnement de la CSI.

Discussions :

GST : Tout se passe bien, tant au niveau de la présidence, que dans les échanges.

AGI : Il n'y a justement pas de questions car AGI a, par exemple, eu l'occasion de communiquer de manière transparente tout au long de l'année écoulée. Aussi, il souligne qu'il a toujours obtenu des réponses à ses questions, et ce avec rigueur, de la part de SRI. Il est clair que toutes les réponses ne sont pas forcément toujours bien accueillies par tous vu que certaines personnes sont dubitatives mais indépendamment de cela, tout se passe bien. AGI remercie également la présidence.

PMA : Quels seraient les points à améliorer ? La CSI est là pour permettre d'échanger même en cas de désaccord pour favoriser une communication rationnelle. PMA encourage vivement les membres à exprimer librement leurs opinions même si elles divergent de la majorité.

DJE : La transparence est agréable et tous les sujets peuvent être abordés. Cependant, il est difficile de relayer l'information à la population. Les gens ne semblent pas chercher l'information ou le font de manière superficielle. Des personnes posent régulièrement des questions alors que les réponses figurent sur le site de la CSI. DJE n'a, pour le moment, pas de solution mais il faut améliorer la diffusion de l'information. DJE estime que plus la population sera informée de manière factuelle, plus il y aura de chances que le projet soit accepté. Comment peut-on améliorer la transmission de ces informations ?

CWE : Beaucoup d'ajustements ont été faits depuis le début des premières séances en 2022, ce qui pourrait expliquer l'absence de remarques sur le déroulement des séances. CWE est en accord avec tout ce qui a été dit précédemment.

MLA : Etant maintenant membre de la CSI depuis plus d'une année et ayant aussi assisté à des séances de CRJ, MLA constate que la CSI et Geo-Energie n'ont pas utilisé tous les moyens disponibles en termes de communication. Il y avait, en pleine page du Quotidien Jurassien, un article sur la problématique de l'eau, mais MLA estime que ce projet cristallise quelque chose qui est ancré dans l'âme du Jurassien – une frustration envers le Gouvernement. Un exemple typique est celui des gens qui collent un autocollant « no fracking » à l'arrière de leur véhicule mais qui, si on leur pose des questions sur la géothermie, ne sont pas en mesure de répondre. Ils ont l'impression de participer à ce groupe en affichant cet autocollant, non pas parce qu'ils sont contre le projet mais parce qu'ils veulent protester contre l'Etat. Ils ont besoin d'un bouc émissaire et ça sera le projet de géothermie, indépendamment de ce que l'on pense de la géothermie. Quoi que la CSI fasse, elle ne pourra pas aller à l'encontre de cette optique.

PMA : La commission est là pour entendre les différents arguments et le but est de permettre à ces avis de s'exprimer, c'est pourquoi il serait préférable que les sièges actuellement vacants ne le soient pas.

VSE : La présentation d'OZI aujourd'hui répond aux attentes des membres. Cette information devrait, par exemple, être rapidement diffusée à la population pour la rassurer mais il faut trouver le bon moyen. La présentation de M. Vincent Geyl lors de la séance publique était excellente et rassurante et VSE est d'avis que c'est dans cette direction qu'il faut aller.

PMA : Le bilan dans le rapport va dans le sens des propos de DJE, à savoir qu'à l'intérieur de la CSI, même si tous ne partagent pas le même avis, il y a des échanges. L'information peine toutefois à passer auprès de la population et c'est un fait qu'il faut reconnaître. Il faudrait déjà déterminer qui doit transmettre cette information. Est-ce le rôle de l'exploitant ou de la CSI ?

PMA : Y a-t-il d'autres remarques ? Tel n'étant pas le cas, il est proposé de passer à la planification de l'année 2024.

Planification de l'année 2024

PMA : Il est proposé de discuter, dans un premier temps, du rythme et du calendrier des séances en priorisant la réduction du nombre de séances à 5-6 rencontres ordinaires. Quatre dates ont déjà été fixées pour la première partie de l'année, à savoir les 29 janvier, 18 mars, 29 avril et 17 juin. PMA propose deux séances ordinaires pour l'automne soit les 9 ou 12 septembre ou les 21 ou 28 novembre. Dans le cas d'une réduction de séances, il faut en supprimer une au premier semestre, tout en tenant compte des nombreux thèmes qui n'ont pas encore été abordés. Par ailleurs, le bureau a regroupé ces thèmes par blocs distincts visibles en slide 31. Sur cette base, la CSI doit décider si elle souhaite supprimer une séance au printemps puis remplir les cases en fonction des thèmes. Certains sujets pourraient être reportés en 2025. Est-ce que l'on veut tenir 6 séances en conservant celle du 18 mars ou faut-il la supprimer ? Il avait aussi été mentionné qu'une visite du site pourrait avoir lieu en juin pour autant que la foreuse soit sur le site en mai et une visite facultative du site de Bedretto (Tessin) pourrait aussi être envisagée. Il faut également prendre en compte l'organisation d'une séance publique en 2024. PMA ouvre la discussion.

Discussions :

DJE : Vu qu'il ne se passera pas grand-chose sur le chantier jusqu'en avril, la séance à supprimer devrait être celle du 18 mars.

GST : Certains thèmes se répètent indirectement dans la slide 31.

PMA : Le bureau a aussi constaté que le suivi des besoins en eau était un thème récurrent alors qu'il a été abordé à plusieurs reprises.

VSE : Lors d'une précédente séance, OZI a mentionné que les besoins en eau ne sont finalement pas connus aujourd'hui. À quel moment cette thématique devrait être abordée ?

OZI : Il n'y a pas de nouveaux éléments. Les prochaines étapes consisteront à réaliser le forage puis procéder aux tests de stimulation et, dès ce moment, on en saura plus sur la nature du sous-sol.

VSE : D'autres thèmes à discuter peuvent être définis mais il est clair qu'aborder les besoins en eau n'est pas pertinent à ce stade.

GST : Est-il prévu de mettre en place un contrôle du débit sur le Tabeillon ?

OZI : Ça sera installé mais le délai de livraison pour ce type d'appareil est long. Pour le moment, des mesures ponctuelles sont effectuées une fois par mois mais l'objectif est d'avoir une mesure continue.

PRI : Il serait préférable de conserver le calendrier tel que prévu afin de discuter de tous les thèmes mentionnés et ce, dans le but d'éviter d'avoir une séance surchargée en avril.

AGI : Est d'avis de supprimer la séance du 18 mars et de laisser la possibilité aux gens de s'inscrire ou non aux visites prévues selon leur intérêt. Par exemple, il pourrait être envisagé de décaler la visite de Glovelier si elle est trop tôt en juin et de réserver le 17 juin pour une séance de la CSI. AGI propose donc d'annuler la séance du 18 mars mais de la réintégrer sous la séance du 17 juin afin de trouver un équilibre entre les visites et les discussions pour les activités à venir.

PMA : L'idée de la rencontre du 17 juin était de visiter le site et de tenir une séance de la CSI, éventuellement dans le pavillon d'information qui sera construit.

CWE : Est d'avis de supprimer la séance du mois de mars. En revanche, il faudrait en planifier une au moins d'octobre afin d'organiser la séance publique de novembre.

PMA : Sur le site de la CSI, il y avait une rubrique intitulée « Table ronde » qui avait pour objet de les ouvrir au public. Celle-ci était active pendant un certain temps, permettant aux gens de s'inscrire sur une thématique particulière mais elle a été désactivée pour des raisons inconnues. La question se pose donc de savoir s'il faut réactiver cette possibilité. PMA soulève cette question car on pourrait envisager de réduire les séances de la CSI mais, en contrepartie, organiser des tables rondes sur des thématiques ouvertes, aussi bien aux membres qu'à un public plus large. Cela impliquerait toutefois un travail supplémentaire et ajouterait de la complexité au débat. Si l'on décide d'adopter cette approche, cela va dans le sens d'améliorer le dialogue avec la population mais il ne serait toutefois pas possible de maintenir à la fois 6 séances et organiser 3 tables rondes. Ça aurait notamment des implications sur la charge de travail du bureau et impacterait négativement le budget.

PRI : Si la CSI organise des tables rondes, ça ne permettra pas de réaliser des économies ni de réduire la charge de travail du bureau. Les calendriers ne sont pas fixes et peuvent être ajustés en fonction des circonstances. Rien n'empêche d'activer les démarches pour agender une séance si quelque chose d'important se passe entre aujourd'hui et le 18 mars.

TLO : Quelle est la différence entre table ronde et séance publique ?

PMA : Le nombre de participants serait limité pour les tables rondes et l'idée est d'aborder des thèmes spécifiques.

AGI : Depuis quand cette rubrique est désactivée ?

CGU : Le constat date d'il y a environ 3-4 semaines, au début de janvier 2024.

PBR : C'est malheureusement impossible de déterminer depuis quand c'est inactif.

PMA : Ouvre la discussion sur les prochaines séances. La majorité est favorable à tenir 6 séances ordinaires de la CSI en 2024. Est-ce que ces 6 séances seront réparties avec 4 au printemps, ce qui impliquerait de maintenir celle du 18 mars, et 2 en automne, ou bien est-ce que ça sera 3 séances au printemps et 3 en automne ? La majorité opte pour l'option de 3 séances au printemps et 3 en automne.

Par conséquent, le calendrier des séances est validé comme suit :

- Séance de la CSI du 18 mars annulée ;
- Séance de la CSI du 29 avril maintenue ;
- En lieu et place du 17 juin, visite du site et séance de la CSI le 18 juin dès 16h30 ;
- Séance de la CSI du 12 septembre maintenue ;
- Séance de la CSI du 28 octobre (séance en réserve qui pourrait être abandonnée) ;
- Séance publique de la CSI du 21 novembre.

PMA : Selon la diapositive 31, est-ce qu'il y a des thématiques prioritaires à aborder ? Le bureau peut proposer des sujets pour la prochaine séance mais celle-ci se tiendra le 29 avril. Il serait judicieux de décider à l'avance quels thèmes seront abordés lors de cette séance. Il est possible que, d'ici au 29 avril, les résultats du sondage de la commune soient connus et pourraient donc être combinés avec la thématique « Gouvernance du projet et participation de la population ».

AGI : Une convention est en phase d'être signée avec la commune, et, même si on est dans la phase d'exploration, il serait peut-être judicieux d'aborder la thématique « Suivi de la gestion de l'eau ». La convention n'est pas encore signée, est-ce exact ?

OZI : Pour la phase d'exploration, ce dont il est question concerne le raccordement au réseau communal. Concernant la phase suivante, qui nécessitera des besoins en eau plus importants, cela se fera par le biais d'une convention mais ce n'est pas prévu à l'ordre du jour pour le moment. Il n'y a donc rien de nouveau pour le moment.

PMA : La structure des séances pour l'année 2024 a été modifiée (cf. slide 32). Le bureau fera une proposition pour la séance du 29 avril. Est-ce que les membres ont une préférence quant aux blocs mentionnés en slide 31 ? Selon les discussions, le bureau privilégiera les blocs vert et bleu ou vert ou

bleu et fera une proposition en conséquence lors de l'envoi de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur la planification de l'année 2024 ?

TLO propose de décréter un moratoire sur la discussion de l'eau car il n'y aura pas de nouveaux éléments. Il n'y a donc pas lieu d'en discuter à ce stade.

PMA : Décréter un moratoire sur le fait de parler de l'eau, mais pas sur l'eau ?

TLO : Parler de l'eau car tout ce qui devait être dit a été dit.

Décision :

Les séances de la CSI pour 2024 se tiendront aux dates suivantes :

- **Le lundi 29 janvier (séance de ce jour) ;**
- **Le lundi 29 avril ;**
- **Le mardi 18 juin dès 16h30 (incluant une visite du site) ;**
- **Le jeudi 12 septembre ;**
- **Le lundi 28 octobre (séance en réserve) ;**
- **Le jeudi 21 novembre (séance publique).**

10. Divers

MLA : Un collègue du même parti a eu un échange avec la famille Sprunger et deux points ont été soulevés. Le premier concerne la question posée par AGI au sujet de la paroi anti-bruit car la famille Sprunger s'est étonnée de l'absence de cette paroi. Si les discussions ont été comprises, les nuisances sonores actuelles sont conformes à la législation en vigueur et ne nécessitent pas la pose d'une paroi anti-bruit. Par contre, un panneau anti-bruit est nécessaire avant le début du forage d'exploration ?

OZI : Oui, c'est correct.

QTH : La phase de chantier actuelle correspond à du bruit standard pour des travaux de construction. Les horaires de travail usuels seront respectés sauf cas exceptionnel. Ces éléments ont été validés.

MLA : Le niveau de bruit se situe dans les normes légales, donc il n'y a pas d'obligation d'installer un panneau anti-bruit.

OZI : Effectivement, ce n'est pas prévu d'installer une paroi anti-bruit pour les travaux en cours, mais l'est pour les travaux de forage. C'est un élément spécifiquement requis pour répondre à la problématique particulière du forage et c'est pour cette raison que son installation n'a pas été planifiée pour la phase antérieure au forage.

MLA : La famille Sprunger est revenue sur la création de cette commission impliquant SRI et d'autres membres de la société civile pour échanger sur les éventuelles conséquences comme sur le bétail par exemple. MLA n'était pas au courant que la famille Sprunger avait été consultée pour participer à cette commission et est surpris de leur réponse négative. Elle est intéressée par les travaux de cette commission à titre informatif uniquement mais, en contrepartie, elle aimerait toutefois obtenir des réponses à ses questions. Que peut-on leur répondre ? Qu'ils recevront un document régulier (tous les 2-3 mois) avec un compte-rendu des discussions et des décisions prises en séance ? Ou faut-il les inciter à rejoindre la commission, de manière à ce qu'ils puissent obtenir toutes les informations nécessaires ?

PBR : Les prescriptions du plan spécial prévoient la création d'un groupe de suivi de l'exploitation agricole, composé des familles exploitantes, des autorités, etc. Cependant, les familles Sprunger ont renoncé à participer à ce groupe, selon le courrier de leur avocat. Si MLA a la possibilité de leur rappeler qu'il est préférable pour eux de s'exprimer au sein de ce groupe de suivi plutôt que de transmettre des informations de manière indirecte, c'est volontiers. Il est évident que si les familles Sprunger rejoignaient ce groupe, son fonctionnement serait largement facilité et plus utile, non seulement pour le projet, mais aussi pour elles. Ce groupe a tenu sa séance constitutive et son but désormais est de faire des propositions dans les semaines à venir, avant le début des travaux de forage. Les propositions émanant du groupe seront communiquées aux familles Sprunger, ce sera à elles d'y répondre favorablement ou non. Par ailleurs,



concernant les renseignements sur le mur anti-bruit, les familles Sprunger ont également écrit au Ministre et devraient prochainement recevoir une réponse officielle.

11. Conclusion

PMA donne rendez-vous aux membres le 29 avril 2024 pour la prochaine séance de la CSI et les remercie toutes et tous.

La séance est levée à 19h15.

T. Quenet, le 14 mars 2024

Annexes au PV :

- Procès-verbal définitif de la séance 14 décembre 2023 (approuvé en séance du 29 janvier 2024) – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)
- Présentation PowerPoint de la séance du 29 janvier 2024 – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>)